Les Essarts-lès-Sézanne, le 17/8/2020

8 ASSOCIATIONS DÉNONCENT L'INVASION DES PARCS ÉOLIENS AUTOUR DE SÉZANNE

Nous, Présidents des associations de protection de l'environnement du Sud-Ouest Marnais venons vous demander solennellement de décider, de toute urgence, un moratoire sur l'envahissement de notre territoire par l'éolien, qui conduit à une saturation dans le secteur de Sézanne.

Le Sézannais a déjà largement contribué au développement de cette énergie renouvelable. En effet, **déjà 98 éoliennes sont en exploitation dans le Sud-Ouest Marnais** (dans la CCSSOM et partie sud de la CCBC). **Mais ce sont 160 machines supplémentaires**, ou plus encore, et toujours plus imposantes, que nous avons pu identifier à ce jour dans les projets à venir. **Bientôt, ce total de 258 machines porterait la densité d'éoliennes de notre territoire à 10 fois la moyenne nationale,** alors que le gisement éolien de notre secteur est reconnu comme plus que médiocre.

Aujourd'hui, cette multiplication, avec un mitage qui rapproche les parcs des habitations et des paysages classés de ce territoire, **est fortement contestée par les habitants concernés. Ils expriment leur hostilité à un tel envahissement**, notamment par la signature de nombreuses pétitions.

« 75 % des français seraient favorables aux éoliennes » continuent à répéter les lobbies ? MAIS ils se gardent bien (à dessein) de préciser que 75 % des français sont des urbains ! Et SURTOUT, ils négligent les sondages publics comme le dernier sondage (Le Figaro de juillet) qui révèle, lui, que près de 70 % des français refusent la poursuite du programme éolien !

Comment le citoyen peut-il accepter que l'implantation de ces parcs, élaborée avec ou sans l'aval du conseil municipal, plaçant ces machines au plus loin du cœur de son village, avec pour conséquence d'importuner « volontairement » le village voisin. **C'est du chacun pour soi, attitude déplorable.**

L'ensemble de nos adhérents, comme de nombreux autres habitants de nos villages sont consternés par ce massacre des paysages, et les nuisances de ces machines (bruit, infrasons, effets lumineux, nocifs pour la santé d'après l'académie de médecine), dévalorisation de leur habitation, fuite ou mortalité de la faune, 1500 tonnes de béton dans le sol par éolienne ... Leur mobilisation est compréhensible (des mâts hauts de 200 mètres à 500 mètres de chez eux ...). **Qui portera les responsabilités futures ? La collectivité ? Vous ?**

Nous, associations, sommes engagées sur le terrain pour éviter le massacre de notre territoire déjà bien atteint. Et c'est à vous, élus locaux et hommes politiques, qu'il revient de transcrire dans les faits les nombreuses contestations des habitants.

Un constat officiel :

Une telle saturation des paysages est d'autant moins acceptée que **les paroles de notre Président et de la ministre E. BORNE ont publiquement témoigné d'une même réserve**.

« On ne peut imposer l'éolien d'en haut » nous dit le Président MACRON.

Et Elisabeth BORNE de plaider « pour un développement harmonieux des éoliennes sur le territoire », en reconnaissant également « une saturation visuelle autour de certains bourgs qui est absolument insupportable » et exprimant encore sa « surprise d'en être arrivé là !!

Mais la signature de la PPE (*Programmation Pluriannuelle de l'Énergie*), **en catimini et en plein confinement, n'a fait que nourrir une consternation et une réaction d'opposition encore plus virulentes et parfaitement justifiées**. Et le nouveau rôle que la ministre a confié aux préfets, au dernier moment, n'a pas éclairé davantage la situation.

Les raisons locales de cette opposition :

Il devient très urgent, mesdames et messieurs les élus, d'écouter les opposants à l'éolien dans notre secteur face à cette surabondance intolérable de machines qui se rapprochent de plus en plus de nos villages, **pour les raisons suivantes** :

- **Les paysages vallonnés du Sud-Ouest Marnais font partie des vignobles Champenois qui ont été choisis par l'UNESCO comme sites remarquables** et, à ce titre, engagés dans un effort de mise en valeur économique et de développement touristique. Nombre de projets éoliens voudraient malgré tout déroger à la charte UNESCO, dont certains sont même de flagrantes provocations. Charte qui a pour but de gérer et contenir les distances des machines par rapport aux vignobles. **L'éolien qui n'a évidemment pas sa place dans ce secteur, pourrait alors faire perdre son label à la Champagne lors de la prochaine révision de la Charte ! Et si cette partie du Sud-Ouest Marnais devait renoncer, seule, à cette noble qualification, ce serait une véritable catastrophe.**

- **Le Sud-Ouest marnais recèle par ailleurs nombre de sites historiques (site néolithique d'importance nationale des Marais de St Gond, sites de Champaubert et de Mondement, ...), châteaux et églises classés ou remarquables, zones Natura 2000 et tant d'autres attraits (Sézanne, élue « petite cité de caractère »). Autant de raisons qui militent vers le développement d'une importante activité touristique locale alors même que le Président ROTTNER entend lancer à ce sujet un vaste plan de développement sur la région Grand-Est.**

- **La raison majeure de notre demande** d'arrêt pur et simple de cet envahissement est que le Grand-Est assure déjà 25 % de la production électrique éolienne nationale. L'Aube et la Marne cumulaient déjà, elles, 45% de la production éolienne du Grand-Est en 2016. **Avec ses 258 éoliennes, le sud-ouest marnais aurait la palme de la concentration de ces machines ! Bien triste record !**

Les raisons plus générales de cette opposition :

C'est le rappel des griefs faits de plus en plus largement à l'Energie éolienne. Ce qui a entrainé sa perte dans d'autres pays comme l'Allemagne. Vous les connaissez, bien sûr :

- **Les retombées financières sur les collectivités** procurées par les éoliennes sont bien maigres en regard des dépenses engagées, et au final supportées par les citoyens. C'est la contrepartie des les bénéfices scandaleux que ces installations procurent aux promoteurs, le plus souvent étrangers. **Ceci est le résultat des contrats d'achat obligatoire à prix très supérieur au marché, en priorité et en totalité de la production éolienne auxquels l'Etat a contraint EDF sur 15, 20 voire 25 années**. Les promoteurs sont ainsi en sécurité, à l'abri dans cette période d'économie mondiale critique, ce qui est particulièrement choquant.

- Que de dépenses déjà engagées dans cette course folle à l'énergie éolienne : **80 à 90 milliards engloutis à ce jour et 20 à 60 milliards à engager encore** (cf. Lettre ouverte du Figaro du 25 juillet 2020). Depuis cet engagement pour cette Energie, **le prix TTC de facturation du kWh d'électricité a déjà plus que doublé. De nouvelles taxes sont apparues successivement** pendant cette période ; **leur seul impact sur le consommateur a triplé** ! Et **les factures d'électricité augmentent toujours** pour le citoyen à mesure de l'envahissement (6% en juin 2019 et 1,3% en juillet 2020). Sans oublier **le démantèlement des machines**, tous les 20 ans, provisionné pour 50.000 €, somme dérisoire quand on sait que son coût réel avoisine les 400 000 euros, à multiplier par le nombre de machines, 8.000 aujourd'hui, 22000 en 2028 !

- **L'État a abandonné la gestion de l'harmonisation de l'implantation des parcs éoliens**, depuis presque 20 ans, laissant ainsi le champ libre aux industriels (choix des sites, démarches commerciales, absence de concertation). **Les Maires et les Présidents de communautés de communes**, constamment sous pression financière pour des investissements espérés, sont en permanence harcelés par les commerciaux travaillant pour les promoteurs éoliens et finissent par succomber aux propositions insistantes de ces derniers. Leurs méthodes, parfois, hélas, discutables voire douteuses ne sont sans doute pas étrangères avec le nombre très élevé de contentieux engagés par les futurs riverains, peu consultés ou manipulés dans les « ateliers de concertation ». **Les propriétaires terriens** de leur côté se laissent tromper par les promoteurs sur les bénéfices à escompter et seront, à long terme, les perdants.

Il devient donc très urgent pour vous, autorités locales de tous niveaux, Préfet, Présidents de région et de département, Sénateurs, Députés, Présidents de communautés de communes, Maires... de réagir, vigoureusement et sans délai, afin de mettre un terme à une telle prolifération effrénée. Car vous êtes le premier rempart de protection des citoyens de toute atteinte incontrôlée qui conduit au saccage organisé de notre environnement, au mal-être des habitants et à toutes nuisances pour leur santé.

POUR TOUTES CES RAISONS, NOUS ASSOCIATIONS DU SÉZANNAIS, VOUS DEMANDONS DE TOUTE URGENCE L'APPLICATION D'UN MORATOIRE AVEC L'ARRÊT IMMÉDIAT DE CETTE INVASION DE NOTRE REGION.

Oui, vraiment, La révolte gronde dans le Sud-Ouest Marnais !

Soyez assuré, Monsieur Le Préfet de la Marne, de notre haute considération.

ADENOS
(Les Essarts-lès-Sézanne)

APENC 51
(Neuvy)

ASERC 51
(Charleville)

ASPE de Nesle la Reposte
(Nesle La Reposte)

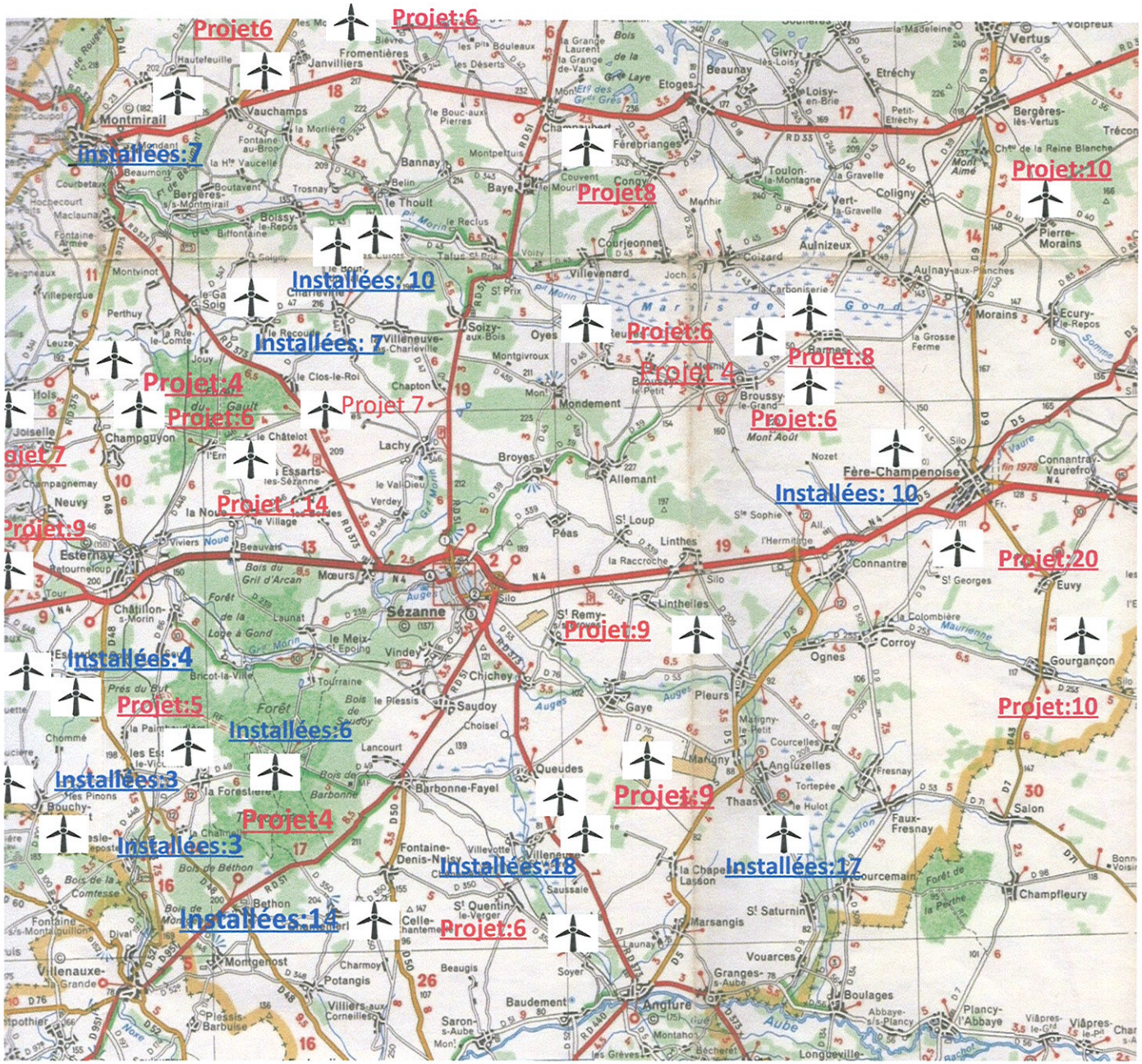
PAYS D'EPERNAY ET SON PATRIMOINE
(Val-des-Marais)

PPE 51
(Sézanne)

PROTEGEONS CHAMPGUYON
(Champguyon)

QUI SEME LE VENT
(Le Thoult-Trosnay)

L'INVASION EOLIENNE: CCSOM ET ALENTOURS SEZANNAIS



1/ CCSOM: TOTAL 81 EOLIENNES

EXPLOITEES INSTALLEES: 24
Montmirail: 7
Butte de Soigny: 7
Charleville: 10
PROJETS: 59
Champguyon 6 Joiselles 7
Les Essarts les Sezannes 14
Neuvy 9 Morsains 4 vauchamps 6
Fromentières 6 Le clos le roi 7

2/AUTRES NORD SEZANNAIS : 72

EXPLOITEES INSTALLEES
Fere champenoise 10
PROJETS
Champaubert:8 Oyes: 6 Boussy: 6
Pierre Morains:10, Bannes 8
Fère champenoise 20 Reuves 4

3/ SUD SEZANNAIS: 107

EXPLOITEES INSTALLEES : 64
les Escardes: 4-Bouchy: 2
les Essarts le Vicomte :6
Nesles la Reposte: 3
Potangis + Esclavolles : 14
Allemanche Launay et Soyer: 18
La Chapelle Lasson 17
PROJETS 43
La Forestiere :4 Allemanche :6
Linthelles :9-
Thaas: 9 Gourgancon: 10
Nesles la Reposte: 5

=>AU TOTAL, ce seront bientôt 260 éoliennes ou plus, installées sur 1200 Km2,
Soit 0,21 éolienne/Km2
Entre 7 et 10 fois la densité nationale!!!